



Compte rendu de séance

Séance du 26 Octobre 2021

L' an 2021 et le 26 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame FLORES Christiane, le Maire.

Présents : Mme FLORES Christiane, le Maire,
Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, DAMION Aleida, GAUBERT Caroline,
MM : NIKITINE Joël, OZANNE Marc, SELVON Christian

Absents et excusés ayant donné un pouvoir : AVRIL Fabien à DAMION Aleida, GAMARD Eric à FLORES Christiane, BOURGEOIS Fabien à SELVON Christian.

Excusé : BERTON Jean-Luc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 18/10/2021

Date d'affichage : 18/10/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Prefecture de MONTARGIS
le : 26/10/2021

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Marc OZANNE

Approbation du compte-rendu du 13 septembre 2021

Objet(s) des délibérations

Modification de l'ordre du jour :

- Délibération : vente de terrain à M. et Mme GAMARD
- Délibération : Marché de Noël
- Délibération : logement communal (8 place du Bourg)

SOMMAIRE

- Délibération : Assainissement individuel logement communal (Le Presbytère)
- Délibération : Demande de subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population
- Délibération : Projet d'aménagement d'une véloroute le long du Canal d'Orléans - 2021 - 37
- Délibération : Décision modificative
- Délibération : Location du restaurant-bar-petite épicerie
- Délibération : Location du garage - place du Bourg
- Délibération : Gestion des dépôts sauvages - facturation du temps passé

Questions diverses

- **Vente de terrain à M. et Mme GAMARD**

Suite au courrier de M. Eric GAMARD demandant l'achat d'une parcelle appartenant à la commune, Madame le Maire et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident de vendre la parcelle de terre (AP 158) à Monsieur GAMARD, d'un montant de 1340,00 €.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou ses adjoints pour signer l'acte de vente et toutes les formalités si rapportant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Marché de Noël**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de Noël nocturne est reconduit jusqu'aux prochaines élections municipales (mars 2026). Elle propose de louer :

- 15,00 € les tables dans la salle socioculturelle "Maryse Bastié",
- 10,00 € pour les exposants à l'extérieur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Logement communal (8 place du Bourg)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. Samuel MAUGARD, locataire du logement communal situé au 8 place du Bourg, a déposé à la Mairie son préavis de départ pour le 30/11/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCORDE** à M. Samuel MAUGARD son départ du logement situé au 8 place du Bourg le 30/11/2021.
- le bailleur devra restituer la caution de 380,00 € en fonction de l'état des lieux de sortie.

Le logement sera remis en location à compter du 01/12/2021.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Assainissement individuel logement communal (Le Presbytère)**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire la réfection de l'assainissement individuel du logement communal situé 2 route de la Lande (Le Presbytère). Des devis ont été proposés par les entreprises SARL Jaquet Associé et SARL Caillat TP.

- SARL Jaquet Associé : devis d'un montant de 7 022,00 € HT soit 8 426,40 € TTC,
- SARL Caillat TP : devis d'un montant de 8 500,00 € HT soit 10 200,00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide que les travaux de réfection seront effectués par l'entreprise SARL Jaquet associé.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Demande de subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va solliciter une subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population pour la réfection de l'assainissement pour le logement communal situé 2 route de la Lande (Le Presbytère) par :

- SARL Jaquet associé pour un montant de 7 022,00 € HT,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le projet,
- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au Département,
- sollicite le soutien financier du Département au titre de l'aide des communes à faible population.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Projet d'aménagement d'une véloroute le long du Canal d'Orléans**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique s'est déroulée du mercredi 6 octobre au vendredi 22 octobre 2021 pour le projet d'aménagement d'une véloroute le long du Canal d'Orléans dans 18 communes du Loiret de Chécy à Châlette/Loing.

La commune de Coudroy est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Décision modificative**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le comptable public n'a pas pu procéder au recouvrement de loyers impayés et demande l'admission en non-valeurs pour un montant total de 1425,00 €.

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de faire des virements de crédit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'effectuer un virement :

- de 925,00 € du 615221 en faveur du 6541 (créance admise en non-valeurs)

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Location du restaurant-bar-petite épicerie**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faut délibérer pour la location du restaurant-bar-petite épicerie situé 10 place du Bourg à Coudroy.

Le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer la location du restaurant-bar-petite épicerie dont la commune est propriétaire du bâtiment à SAS MDF représenté par M. Frédéric DELBAERE, président,
- la location débutera le jour de l'ouverture de l'établissement avec un bail de 3 ans, 6 ans et 9 ans,
- un dépôt de garantie, équivalent à 2 mois de loyer sera demandé soit : 580,00 € x 2 = 1160,00 € à régler au Trésor Public,
- la 1ère année (2022) le versement du loyer sera de 30 % de 580,00 € soit un montant de 174,00 €/mois,
- la 2ème année (2023) le versement du loyer sera de 75 % de 580,00 € soit un montant de 435,00 €/mois,
- en 2023 le montant du loyer sera de 580,00 €/mois.

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou ses adjoints pour signer le bail et toutes les formalités si rapportant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Location du garage - place du Bourg**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faut délibérer pour la location du garage situé place du Bourg à Coudroy.

Le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer la location du garage dont la commune est propriétaire du bâtiment à SAS MDF représenté par M. Frédéric DELBAERE, président,
- la location du garage s'élèvera à 480,00 € par an, réglable en janvier de chaque année.

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou ses adjoints pour signer le bail et toutes les formalités si rapportant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Gestion des dépôts sauvages - facturation du temps passé**

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal que malgré les différents services existants sur le territoire de la commune et de ses abords pour la gestion des déchets (conteneurs, service de collecte des ordures ménagères et déchetteries), il est constaté un nombre croissant de dépôts sauvages sur la voie publique ou à des endroits publics non prévus à cet effet.

Ces incivilités nuisant à la propreté de la commune, il est rappelé que les contrevenants sont passibles de poursuites pénales pour non-respect de la réglementation existante et surtout pour atteinte à l'environnement.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- Cérémonie du 11 novembre 2021

RDV à 10 h 30 au cimetière et à 11 h devant le Monument aux Morts.

La cérémonie sera suivi d'un vin d'honneur à la Salle Maryse Bastié.

Prévoir plateaux de charcuterie.

Il serait souhaitable que les enfants du Conseil Municipal Jeunes soient présents.

- RDV avec Fabien EDME pour la voirie 2022.

Vu avec M. EDME pour un problème de réseau hydraulique au Grand Machau (propriétaire M. MERANGER, exploitant M. Dominique POIRON)

- SICTOM : prévoir une campagne de distribution de composteur
- le 09/12/2021 à 17 h 30, Mme FLORES, Mme DAMION, M. AVRIL et M. SELVON iront visiter la centrale Nucléaire de Dampierre-en-Burly.
- Vente de chocolats par l'école du Joudry jusqu'au 15/11/2021
- Les enfants de la classe de CM1/CM2 partent en classe verte. Lors du dernier CCAS, la participation de la mairie pour les enfants de Coudroy avait été fixée à 200,00 €.
Vue la participation des mairies de Vieilles Maisons et Châtenoy (275,00 €/enfants), le conseil municipal décide de participer à la hauteur de 275,00 €.
- Compte-rendu du dernier conseil d'école, il faudra transmettre le nombre d'enfants nés en 2019 pour la rentrée scolaire de 2022.
- Une demande de subvention sera demandée pour l'installation de panneaux signalisation route de la Ruche et de la Plissonnière, mais le devis de Signaux Girod doit être mis à jour.
- Le 30/10/2021 : mariage à titre posthume. Il sera célébré par délégation par Mme BEAUDOIN, conseillère municipale.
- Marché de Noël le 03/12/2021 - ouverture à 17 h
Décoration de la salle Maryse Bastié et du bourg à partir du 30/11/2021. Mme le Maire fait appel pour aider à monter les stands.
- Organisation par le MSA le 29/11/2021 de 9 h à 17 h 30 à la salle Maryse Bastié d'une formation de Prévention de Secours civiques de niveau 1.
- le 25/10/2021 : remise des prix des maisons fleuries.
- la mairie sera fermée le 12/11/2021.
- Courrier de la mairie de Lorris, informant qu'un enfant de Coudroy est affecté en section ULIS. La commune de Coudroy devra participer au frais de scolarité.
- Le restaurant : RDV chez le notaire avec M. DELBAERE le 08/10/2021.
La signature du bail est prévue le 19/11/2021.
 - le diagnostic énergétique a été fait
 - le 07/10/2021 visite de Maître Rochoux, huissier pour l'état des lieux à la demande de M. DELBAERE,
 - le 18/10/2021 intervention de Moreau Incendie : installation d'extincteurs (facture de 896,62 €)
 - bouteilles de propane à installer

Questions diverses :

- M. OZANNE remercie le conseil pour les marques de sympathie manifestées lors du décès Mme Zdenka SARIC.
M. OZANNE a assisté à une réunion du Syndicat des eaux.
- Mme BEAUDOIN ne sera pas présente au Marché de Noël
- Mme DAMION demande la date d'ouverture du restaurant. Il sera ouvert pour le marché de Noël.
Portes ouvertes le 08/01/2022 aux habitants. Ouverture définitive le 10/01/2022.
- Voeux du maire le 10/01/2022
- Mme GAUBERT est très contente de l'achat de la pendule pour la salle Maryse Bastié.
Mme GAUBERT signale que le broyage n'est pas terminé sur la route de Noyers (voir Fabien EDME)

Séance levée à: 20 : 40

En mairie, le 29/10/2021



Le Maire